

ASSEMBLÉE NATIONALE
9 juillet 2022

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2022 - (N° 17)

AMENDEMENT

N ° CF208

présenté par
Mme Sas, Mme Arrighi et M. Ben Cheikh

ARTICLE ADDITIONNEL

AVANT L'ARTICLE 9, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.